



Echanges de garanties de capacité

• Cession

Transfert ou transaction

Une cession de garanties est l'échange d'un volume donné de garanties de capacités entre deux titulaires de compte dans le registre des garanties de capacité.

Un transfert est une cession non associée à un prix.

Une transaction est une cession associée à un prix.

• Transfert

Les cessions sont des transferts si :

- Un des comptes de RTE (administrateur du registre) est concerné par la cession,
- La cession s'effectue entre un exploitant et son RPC,
- La cession concerne le produit ARENH,
- La cession s'effectue au titre des tarifs de cession de l'électricité aux entreprises locales de distribution,
- La cession est liée à la fourniture Exeltium,
- La cession s'effectue entre les comptes exploitant ou RPC et acteur obligé de type consommateur obligé d'un même acteur qui n'est pas fournisseur.

• Transaction

Toute cession qui n'est pas un transfert est une transaction.

En particulier, les cessions de garanties de capacité internes à un fournisseur acteur intégré sont des transactions. Elles doivent donc faire l'objet d'un prix

Lorsque le prix d'une transaction n'est pas déterminé au moment de la saisie de la cession, une référence à un prix d'enchère à venir ou au PRM peut être indiquée.

• Prix indexé

Modalités transitoires

Fin 2016, le registre des garanties de capacité ne permet pas la saisie automatique d'un index dans le champ « prix » des transactions.

À titre provisoire, les transactions associées à un prix indexé devront être remplies de la manière suivante ;

- Type de cession : **Transaction**
- Champ « **Prix** » : **0 €/GC**
- Champ « **Motif de l'opération** » : précision sur le prix indexé retenu par les acteurs (par exemple : transaction à un prix indexé égal à PRM, transaction à un prix indexé égal au prix de l'enchère XX).

• Dépôt de garanties

Du **5 au 13 décembre 2016**, les acteurs souhaitant effectuer des offres de vente au titre de l'enchère du 15 décembre doivent déposer des certificats sur le compte d'ECC.

Toute cession vers le compte d'ECC est un transfert et n'est donc pas associé à un prix.